

Avis écrit du Forum des Jeunes sur la proposition de loi instaurant une réglementation pour les entrepreneur·e·s mineur·e·s (DOC 56 0737/001)

Préambule

Le Forum des Jeunes remercie la Commission pour la demande d'avis : il est précieux que les responsables politiques interpellent les jeunes et les organes qui les représentent lors de l'implémentation de politiques qui concernent directement la jeunesse. Cette note représente la position du Forum des Jeunes, l'organe d'avis officiel représentant les jeunes belges francophones de 16 à 30 ans. Elle est complémentaire à la contribution de notre homologue néerlandophone, le Vlaamse Jeugdraad.

Traditionnellement, le Forum des Jeunes réalise de larges consultations de jeunes. Le [Décret](#) l'organisant prévoit en effet qu'il consulte au moins 1000 jeunes avant toute prise de position dans le cadre d'un Avis officiel. Dans le cas présent, cette procédure n'a pas été mise en œuvre, le délai laissé par la demande de la Commission étant court.

Cependant, pour nourrir les réflexions des lignes qui suivent, le Forum des Jeunes :

- S'est appuyé sur un Avis officiel rendu en avril 2025, intitulé [Se lever de bonheur : est-ce que ton job prend soin de toi ?](#) et consacré au bien-être au travail avec un focus sur les jeunes jobistes et les jeunes indépendant·e·s ;
- A utilisé le matériau des 11 interviews de jeunes indépendant·e·s réalisées dans le cadre de l'avis évoqué dans le point précédent ;
- A également recouru à ses Mémoires [Être jeune en 2021](#) et [Être jeune en 2023](#) qui donnent une image précise des préoccupations, des intérêts et des espoirs de la jeunesse francophone belge ;
- S'est appuyé sur les travaux de la Fédération Infor Jeunes ;
- A organisé une soirée d'échanges avec ses membres sur la problématique.

Ce sont ces travaux et démarches qui consolident et justifient méthodologiquement les lignes qui suivent.

Introduction

Avant de se positionner précisément sur le projet de loi visé par cet Avis, le Forum des Jeunes voudrait attirer l'attention de la commission sur le fait que l'orientation, l'accès à un premier emploi, le bien-être au travail, etc. sont des sujets qui reviennent très régulièrement dans les propos des jeunes que nous rencontrons.

En 2024, le Forum des Jeunes s'est interrogé sur la thématique du bien-être au travail. Pour ce faire, une enquête a été diffusée, récoltant 1064 réponses. En parallèle, dans une volonté de creuser certaines thématiques et d'échanger plus en profondeur avec des jeunes étudiant·e·s, salarié·e·s et indépendant·e·s, les membres du Forum des Jeunes ont conduit des entretiens individuels auprès de 48 jeunes. Lors de ces discussions, un constat important s'impose : la vision des jeunes sur l'emploi évolue.

Une jeune indépendante que nous avons interviewée le dit très clairement : *Une des richesses de notre génération, c'est qu'on s'est rendu compte que le travail n'était pas le centre de notre vie et que le travail est censé nous apporter du plaisir en même temps que de nous rapporter de l'argent* (T., 29 ans). Il est clair que la valeur travail demeure promue par la jeunesse, mais de nombreux critères accompagnent cette valeur : le sens de l'emploi eu égard aux valeurs des jeunes, la qualité des relations, la rémunération, l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée...

En effet, à côté du travail, il semble primordial pour les jeunes de disposer de temps pour soi mais également pour les autres : dans le Mémoire *Être jeune en 2023*, on trouve ainsi le témoignage suivant : *J'ai l'impression que chacun est dans sa vie, il faut avancer, les études, le travail, ceci, cela. Et puis quand on travaille on a aussi des rythmes qui ne permettent pas toujours, par exemple, de penser à la politique, de se renseigner, de lire un journal... Donc pourquoi pas avoir plus de temps pour soi mais aussi pour les autres ? Prendre le temps vraiment de s'écouter soi-même, mais aussi d'écouter les autres. J'ai l'impression qu'on aurait tout à gagner à se donner plus de temps chacun, chacune et pour les autres* (M., 22 ans).

Et il faut bien se rendre compte que cet équilibre recherché sera profitable à l'exercice de l'emploi et donc à la société entière : *J'aime bien ma vie, mais tu dois trouver un certain équilibre pour ne pas tomber dans ce métro-boulot-dodo, pour éviter de tomber en dépression. Et puis tout le monde qui dit « Oui, mais tu sais, c'est normal dans le monde professionnel, les gens qui sont en dépression, parce que c'est la pression sociale », et tu te dis « Mais excuse-moi, ce n'est pas ma vie, je ne veux pas ça pour moi ».* (A., 23 ans).

Dans ce contexte, et au vu de ces témoignages qui illustrent l'évolution des attentes et des besoins de la jeunesse en matière de travail et d'épanouissement, découvrir un projet de loi qui entend réglementer la possibilité pour les enfants de devenir entrepreneur·e·s interpelle donc le Forum des Jeunes. Dans l'avis qui suit nous reviendrons sur les risques liés à l'ouverture du statut d'entrepreneur aux mineur·e·s, en soulignant les besoins de protection, d'accompagnement et d'équilibre pour la jeunesse.

Argumentaire

Le Forum se pose de nombreuses questions sur la pertinence de ce projet et sur son opérationnalisation.

1. Mesurer les risques

Les jeunes qui se lanceraient feraient face à de nombreux risques : risque d'erreur administrative et de sanctions y afférentes, risque de conflits avec des client·e·s qui utiliseraient la différence d'âge pour ne pas respecter leurs engagements, risque d'instrumentalisation par des parents peu scrupuleux, comme cela se rencontre déjà avec le phénomène des enfants influenceurs.

Au niveau juridique

Certes, la loi prévoit la possibilité donnée aux entrepreneur·e·s mineur·e·s d'ester en justice. Mais pense-t-on vraiment qu'il est acceptable de faire peser sur les épaules d'un·e mineur·e une procédure judiciaire contre ses parents mal intentionnés ou contre des client·e·s sans scrupules ? A-t-on envie que des enfants de 15 ans subissent ce genre de poids, avec peut-être, en prime, l'expérience de la discrimination à propos de leur âge ou d'autres critères ? N'y aurait-il pas un risque accru pour les mineur·e·s provenant de milieux défavorisés ?

De plus, devenir indépendant·e ne s'improvise pas et suppose un tas de démarches complexes (s'affilier auprès d'une Caisse d'Assurances Sociales, s'inscrire à la Banque Carrefour des Entreprises, choisir une forme juridique pour son entreprise, etc.). Ces démarches ne sont pas neutres : elles engagent le jeune juridiquement. Or, à 15 ans, bien avant sa majorité, un·e jeune ne peut pas librement poser des actes qui l'engagent sur le plan juridique sans autorisation parentale. Si un·e jeune ne peut signer seul·e certains contrats, qui portera la responsabilité des dettes ? Les parents ? L'État ? Le ou la jeune au final ? Sans cadre clair, le risque est de plonger ces jeunes dans des situations qu'ils et elles ne comprennent pas pleinement et de faire reporter la responsabilité liée au manque d'expérience sur les épaules d'autres personnes.

Au niveau financier

L'un des points les plus sensibles est financier. Un·e indépendant·e paie des cotisations sociales chaque trimestre à partir d'un certain montant de revenus. Pour un adulte avec un projet viable, c'est un investissement. Pour un·e jeune en plein secondaire, cela peut vite devenir une dette qui s'accumule.

Ce poids financier est d'autant plus préoccupant que le statut ne donne pas droit à des congés payés, à une allocation chômage ni à une pension décente si l'activité est brève. Le risque est de fragiliser un public qui dépend encore économiquement de sa famille.

Au niveau pédagogique

Un autre risque pourrait résider dans l'amplification donnée à l'activité : fort d'un « statut », le ou la jeune mineur·e pourrait développer son activité à tel point que cela pourrait nuire non seulement à son développement personnel (nous y reviendrons) mais aussi à sa scolarité. La reconnaissance officielle d'une activité pourrait accroître le risque de décrochage scolaire, particulièrement chez des jeunes en précarité : leur rend-on service en ayant l'air de sous-entendre qu'être entrepreneur·e à 15 ans est une manière efficace de préparer leur avenir ? Comment être sûr que l'exercice soutenu d'une activité d'indépendant·e fournissant de l'argent ne finira pas par troubler la réflexion que le ou la jeune doit mener sur son orientation ? On entend souvent dire que les indépendant·e-s ne comptent pas leurs heures : comment concilier cela avec une vie d'élève ?

Par ailleurs, le projet de loi établit un parallèle entre son objectif et le fait que les jeunes peuvent déjà être jobistes à partir de 15 ans. Or il y a une différence réelle entre les deux statuts. En effet, en tant que jobiste, il ne s'agit pas de la même pression mentale que celle que recouvre un statut d'indépendant ou d'entrepreneur. Il y a un cadre, des collègues, un contrat. Le ou la jeune (l'enfant ici, ne l'oublions pas) est beaucoup moins appelé·e à prendre des décisions qui excèdent ses compétences.

Au vu des différents risques évoqués ci-dessus, il est donc essentiel de prévoir un réel soutien et une aide pour les jeunes qui voudraient se lancer dans ce projet.

2. Prévoir un réel soutien pour les mineur-e-s

Les jeunes indépendant-e-s (majeur-e-s) que nous avons rencontré-e-s insistent sur l'importance des compétences et de connaissances à posséder pour se lancer, or nulle part, dans le projet de loi, il n'est fait clairement mention de la nécessité de soutenir les jeunes qui se lanceraient dans l'expérience. Ce soutien est absolument indispensable et devrait être adapté à l'âge des enfants concerné-e-s. Il devrait comporter de nombreux volets : administratif, juridique, financier, psychologique, dans le domaine du marketing,... L'organisation de ce soutien n'est nullement prévue dans le projet de loi, alors que, à côté des avantages prévus pour les étudiant-e-s-entrepreneur-e-s et qui seraient étendus aux mineur-es entrepreneur-e-s, ce soutien doit être assuré, ce qui, il faut en être conscient, entraînera des coûts.

N'y a-t-il donc pas nécessité d'étayer le projet de loi par une évocation précise des aides envisagées, notamment pour empêcher que les mineur-e-s s'endettent ?

3. Réfléchir à la question de l'enfance et des valeurs

Comme expliqué dans l'introduction, le Forum s'interroge sur le projet de société qui entend vouloir à tout prix présenter le travail comme l'activité par excellence à offrir dès 15 ans... Ne pourrait-on pas aussi laisser les enfants avoir... une vie d'enfant, sans déjà accroître, leur charge mentale ? Un jeune indépendant majeur exprime les sacrifices relationnels qu'une activité d'indépendant-e impose : *Si on veut se donner à fond, alors forcément on a moins de temps pour s'amuser/faire la fête. C'est assez difficile de réussir à trouver un équilibre (A., 25 ans)*. Certes, il ne s'agit pas d'être indépendant-e à temps plein dans le projet de loi, mais le risque, réel pour de jeunes adultes, de perdre de la vie sociale n'est-il pas également important pour un-e mineur-e, même s'il ou elle n'est qu'indépendant-e à temps partiel ?

Être ado, n'est-ce pas autre chose que gagner de l'argent ? Il n'est sans doute pas utile de sans cesse créer des cadres pour monétiser les activités.

Pense-t-on réellement qu'un-e adolescent-e peut à la fois être élève, chef-fe d'entreprise et en même temps prendre aussi le temps d'être un-e adolescent-e, un-e jeune en construction, en recherche de soi, en recherche de sens ? Le travail peut être une valeur promue (elle l'est d'ailleurs déjà par l'école, il ne faudrait pas l'oublier), mais ce n'est pas l'alpha et l'oméga d'une vie de jeune.

Conclusion

Dans l'avis intitulé *Se lever de bonheur : est-ce que ton job prend soin de toi ?*, le Forum a clairement indiqué son soutien aux jeunes indépendant.e.s. Il invite notamment à améliorer l'information aux jeunes qui veulent se lancer, il en appelle à une diminution réelle de la charge administrative et propose d'améliorer le bien-être des jeunes indépendant.e.s. Il en a aussi fait un point de plaidoyer du Mémoire *Être jeune en 2023* : Promouvoir l'aide aux jeunes qui souhaitent s'installer comme indépendant.e.s.

Donc, il ne s'agit pas de prétendre que le Forum entend ignorer ce type d'emploi ou le critiquer aux bénéfices d'autres formes d'emplois. Certain.e.s jeunes soulignent d'ailleurs la nécessité de mieux faire connaître ce statut : *Les chiffres prouvent que les indépendant.e.s, les sociétés c'est ce qui crée beaucoup de valeur dans la société, ça émancipe beaucoup de gens, ça crée de l'emploi, ... Donc je ne comprends pas pourquoi les politiques aujourd'hui ne se saisissent pas plus de cette question-là et essayent pas de mettre plus en avant (A, 25 ans).*

Un autre jeune souligne l'attractivité du statut en termes d'apprentissages : *On développe plein de compétences, on devient un espèce de couteau suisse, ça c'est génial et c'est valorisant (R., 24 ans).*

Cependant, le prix à payer (au propre comme au figuré) est également élevé, comme le souligne cet autre jeune indépendant rencontré par le Forum : *En tant qu'indépendant, tu as tendance à vouloir récolter un maximum, de tout et de faire un maximum tout seul. Et donc finalement, cet aspect bien-être mental passe un peu à la trappe. Et je connais plein de gars qui ne sont pas bien, ça se voit. Et même en parlant avec eux, ils ne sont vraiment pas bien (R., 24 ans).*

Autrement dit, devenir indépendant.e peut s'avérer un défi passionnant à relever, mais aussi lourd en termes d'obligations et de bien-être. Il paraît donc au Forum des Jeunes que ce défi est disproportionné pour les jeunes de 15 à 18 ans et qu'en l'état, le projet de loi ne tient pas suffisamment compte de cet aspect. Certaines pistes devraient dès lors davantage être développées :

- Encadrer strictement les risques juridiques ;
- Offrir une protection financière suffisante et mettre en place des filets de sécurité ;
- Former et soutenir les jeunes mineur.e.s dans les dimensions administratives, juridiques, financières, etc. (modules d'éducation financière et juridique) ;
- Développer un accompagnement pour le bien-être mental des jeunes indépendant.e.s ;
- Préserver le droit à une adolescence équilibrée en reconnaissant le droit au temps libre, à la vie sociale, et à l'épanouissement personnel comme une priorité au même titre que l'activité économique.